

**Demande d'un crédit annuel de Fr. 1'263'000.-- pour augmenter les budgets 2012 (prorata temporis), 2013 et suivants.**

**Demande d'un crédit supplémentaire au budget 2012 de Fr. 65'600.-- pour l'équipement des postes créés.**

**Réponse partielle à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre Wahlen du 20 février 2012, intitulée: « Quel projet politique pour la ville »?**

Nyon, le 31 octobre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°59 s'est réunie à trois reprises.

La première séance, le jeudi 16 août 2012, étaient présents :

Mme Taïna PIEREN (remplaçante de Margaux CARRON) et MM. Victor ALLAMAND, Alexandre DÉMÉTRIADÈS (président et rapporteur), Yves FROIDEVAUX, Philippe-Jean PERRET, Jacques PITTET, Pierre WAHLEN. David SAUGY était absent.

A cette occasion, la commission a entendu MM. Daniel ROSSELAT, syndic; Claude-Alain BURKI, chef de service R.et R.H. et son successeur Pierre ZEENDER.

La seconde séance, le mardi 25 septembre 2012, étaient présents :

Mme Taïna PIEREN, MM. Victor ALLAMAND, Alexandre DÉMÉTRIADÈS (président et rapporteur), Philippe-Jean PERRET, Jacques PITTET, David SAUGY, Pierre WAHLEN. Yves FROIDEVAUX était excusé.

A cette occasion, la commission a entendu MM. Daniel ROSSELAT syndic, Olivier MAYOR, municipal pour les services de la Culture et Travaux et Environnement ainsi que M. Pierre ZEENDER nouveau chef du service des R.et R.H.

La troisième séance, le mardi 16 octobre 2012, étaient présents :

Mme Taïna PIEREN, MM. Victor ALLAMAND, Philippe Beuret en remplacement d'Yves FROIDEVAUX, Alexandre DÉMÉTRIADÈS (président et rapporteur), Philippe-Jean PERRET, Jacques PITTET, David SAUGY, Pierre WAHLEN.

A cette séance était présent uniquement les commissaires.

La Commission remercie les représentants de la Municipalité et de l'Administration communale pour les informations et éclairages qu'ils lui ont fournis.

### **Préalable**

Le préavis municipal 59 tend d'entrée à présenter un tournant dans les us et coutumes entre la Municipalité et le Conseil communal de Nyon pour le contrôle de la gestion : « ... La Municipalité entend désormais gérer la masse salariale sous l'aspect prioritairement financier (...) par enveloppes attribuées dans le cadre du budget ou de préavis et non plus sous l'angle du nombre d'équivalent plein temps, ept.

(...) Il faut savoir que cette particularité ne se retrouve pas dans d'autres administrations ... »

Comment dès lors la COFIN, la COGES et le Conseil pourront-ils juger des progressions inévitables des charges salariales sans en connaître la justification par le nombre d'ept, l'indexation annuelle, la quote-part dédiée aux promotions ou augmentations de salaires, voire des primes de départ.

Si ce point n'est pas l'objet du présent préavis, il induit tout de même une modification conséquente quant à la méthode de gestion de la masse salariale; ceci nécessiterait un débat pour clarifier cette nouvelle pratique pour notre commune, qui par ailleurs semble contraire à la volonté du Conseil communal.

## Débats / réflexions

La première séance a abordé presque uniquement la question du service de l'urbanisme. Lorsque les commissaires se sont retrouvés entre eux, il est très vite apparu beaucoup d'interrogations et d'incertitudes.

Les préavis 57, 62 et 67 qui avançaient en parallèle étaient susceptibles d'ajouter 20 ept (soit environ 2,6 millions de francs à un budget 2013 qui augurait mal).

Depuis 6 ans, selon un tableau des RH, il y a eu une augmentation d'au moins 46 ept + 20 ept selon le paragraphe précédent soit un total de 66 ept ou 26,5 %, alors que la population nyonnaise progressait durant cette même période de 8,5% (de 17'483 à 18'943). On ne peut donc pas dire, comme indiqué dans le préavis, que l'accroissement du nombre des collaborateurs de la ville soit proportionnel à celui des habitants.

L'option de la Municipalité de renforcer l'Urbanisme pour le rendre attractif à tout candidat au poste de chef de service n'a pas convaincu la quasi-totalité de la commission qui trouvait et trouve toujours logique d'embaucher un chef de service en premier lieu et le cas échéant celui-ci sera capable de s'adjoindre de nouveaux collaborateurs selon ses affinités.

S'est ajouté à cela la présentation de 5 audits externes commandés par la Municipalité, qui a fort judicieusement établi une règle interne qui impose à tout service demandant une augmentation d'ept d'être « audité ». Le service de l'Urbanisme demandant une augmentation substantielle de postes avait déjà subi un audit en novembre 2011. Cet audit n'a pas été porté à la connaissance de la commission, pourquoi ? Cela a laissé les commissaires supposer le meilleur et son contraire.

Selon l'organigramme présenté dans le rapport de gestion 2011, la seule source officielle de la commission, le service de l'Urbanisme comprend (en postes attribués) 1 chef de service, et 3 architectes-urbanistes au secteur planification. Le secteur police des constructions compte 1 technicien et 1 dessinateur et le secrétariat 3 collaborateurs (peut-être pas à 100 %).

Avec l'engagement supplémentaire de 2,4 ept d'architectes-urbanistes ajoutés aux 3 actuels nous arriverions à 5,4 ept soit une augmentation de 70%, chef de service non compris.

Il est peut-être téméraire d'établir des comparaisons entre des services de villes différentes, d'autant que faute de données actualisées et officielles pour notre commune, nous en sommes réduits à supposer que cela n'a pas changé depuis décembre 2011. Donc, pour indication, les villes ci-après comptent au titre d'urbaniste-architecte, chef de service inclus : Morges (15'000 habitants) 2,9 ept - Vevey (19'000 habitants) 2 ept - Yverdon (28'600 habitants) 3 ept - Fribourg Ville (38'000 habitants) 4 équivalents ept - Sion (32'000 habitants) 3 ept.

**Nyon (19'000 habitants) compterait alors 6,4 ept d'urbanistes si l'on accepte le préavis 59 tel que.**

Donc, avec 6,4 ept d'urbanistes (chef inclus) + 1 ept de juriste chargé des questions liées à l'urbanisme, Nyon disposerait ainsi d'un service surdimensionné, avec en corollaire le risque de noyer les services constructeurs.

En ce qui concerne les 24 plans de quartier listés en fin de préavis, une partie de ceux-ci sont déjà en construction ou approuvés (Fontaines, Marens-Couchant, Gravette et Colovray) ou ont déjà fait l'objet de plusieurs études (Martinet, Cortot-Cosy, Petite Prairie, Prélaz Rocher etc). Il n'est peut-être pas nécessaire de repartir chaque fois sur une page vierge.

La lecture des 5 audits externes datés de mai 2012 a plongé la commission dans des abîmes de perplexité. Fallait-il remédier prioritairement aux dysfonctionnements démontrés par les rapports et embaucher ensuite, ou l'inverse ? C'est l'hypothèse de l'inverse qui nous a été vendue d'autant que l'on avait déjà remédié à presque toutes les insuffisances révélées. Les divergences sur cette hypothèse n'ont pas pu être tranchées en commission.

Le poste de juriste attribué aux questions liées à l'aménagement du territoire nous est présenté dans le préavis 59 comme suit : «... en 2011, le Service de l'urbanisme a délivré 57 permis, traité 11 dossiers pour 57 oppositions et s'est trouvé confronté à trois recours. Les honoraires d'avocats se sont élevés à plus de 36'000 francs. En 2012 et à ce jour, 32 permis ont été délivrés; il a été traité 7 dossiers avec 87 opposants et deux recours ont été déposés. Des mandats pour 4'500 francs ont été payés. Cette internalisation par une dotation supplémentaire à l'Office juridique n'exclut pas le recours aux mandats externes, mais il est vraisemblable qu'elle permettra (...) une sensible réduction du montant des honoraires actuellement payés par le Service de l'urbanisme. »

Alors que la ville peut profiter d'avocats conseils spécialisés pour moins de 45'000 francs par année (honoraires dont le paiement est finalement imputé aux bénéficiaires des actes établis) il nous semble peu judicieux d'engager un juriste à 185'000 francs (non compris le coût de son poste de travail).

Voulant à juste titre éviter d'ostraciser un service ou un autre, les commissaires étaient prêts à discuter d'une réduction linéaire sur le montant total du préavis municipal 59, tout en l'assortissant, pour certains, d'une clause de non embauche à l'Urbanisme en l'absence d'un chef de service nommé et en fonction depuis un temps. Charge à la Municipalité d'effectuer ensuite les choix qu'elle n'a pas assurés en renvoyant la totalité des audits sur le préavis 59.

Sur ce grief en particulier, la Municipalité argue qu'elle a fait le choix de commander l'audit.

Entre-temps, il s'est avéré qu'une partie de ce compromis dépasse les compétences d'une commission ad-hoc. Le rapport minoritaire le présente très bien dans les différentes démarches auprès du SeCRI et de la COFIN.

### **Incidences financières**

Le montant exact de l'addition des chiffres cités en pages 11 et 12 du préavis municipal 59 est de:

Fr. 1'262'300.-- et non 1'263'000.-- comme mentionné par erreur sur le préavis.

### **Conclusion**

Malgré de nombreuses réflexions, recherches et discussions c'est avec grand regret, en particulier vis à vis de tous les collaborateurs de la Ville, que la majorité de la commission ne peut proposer au Conseil d'autre solution que le rejet du présent préavis.

### **Décision**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 59 « Demande d'un crédit annuel de Fr. 1'262'300.-- pour augmenter les budgets 2012 (prorata temporis), 2013 et suivants ».

« Demande d'un crédit supplémentaire au budget 2012 de Fr. 65'600.-- pour l'équipement des postes créés ».

**Réponse partielle à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre Wahlen du 20 février 2012, intitulée : « Quel projet politique pour la ville ? »**

**ouï** le rapport de la commission majoritaire chargée de l'étude de ces objets,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide:**

de refuser le rapport municipal 59.

La commission majoritaire:

Mme Taïna Pieren, MM. Victor Allamand, Philippe-Jean Perret, Jacques Pittet, David Saugy